

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: (4): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 16 Février 1869.

Supplément au n° 4 de la Revue.

SOMMAIRE. — De l'effet du tir à la guerre et de ses causes perturbatrices. — Ste-Barbe des 7 décembre 1867 et 5 décembre 1868. (Suite et fin.) — Démissions de l'état-major fédéral. — Nominations.

DE L'EFFET DU TIR A LA GUERRE

ET DE SES CAUSES PERTURBATRICES.

En aucun temps, croyons-nous, l'antique adage *si vis pacem para bellum* n'a été plus à l'ordre du jour que depuis la guerre de 1866 : il n'est pas de nation, tant petite soit-elle, qui ne se mette en mesure de pouvoir, le cas échéant, tuer le plus d'ennemis possible dans le temps le plus restreint. Aussi les inventeurs ont-ils beau jeu, et les commissions militaires chargées d'expérimenter leurs productions, aux fins de choisir la plus exterminatrice, ne peuvent-elles conclure, en toute conscience, au milieu de ce déluge non intermittent de machines de plus en plus merveilleuses qui les oblige chaque jour à mettre de côté ce qui la veille leur semblait le *nec plus ultra* du genre.

Cependant, l'idée qui domine tout, c'est de mettre au rebut les armes lisses et se chargeant par la bouche. Malheureusement il ne suffit pas, pour réaliser un progrès, de remplacer l'ancien par du nouveau, le vieux par du neuf, ce qu'il faut c'est de trouver du meilleur, difficulté bien plus grande en fait d'armes à feu qu'il ne paraît aux amateurs du merveilleux.

En effet, il est un point que l'on tenterait inutilement de nier, c'est que dans une arme à feu certaines qualités sont incompatibles, de sorte qu'on ne peut en développer une sans porter préjudice à une autre, et c'est là que commence l'arbitraire, car outre que l'on n'est pas d'accord sur les qualités qui doivent prédominer, il ne faut pas perdre de vue que si, pour un cas particulier, on pouvait déterminer l'importance relative de ces qualités, l'arme construite sur ce pro-